



# Convention de partenariat de communication digitale



La présente convention régit les relations entre les soussignés :

L'association Ibanes Pascal régie par la loi 1901

En qualité de Concepteur développeur digitale UI/UX Apt 3 Bat II 41 rue des poivriers 97400 Saint-Denis île de la Réunion

Tel: 0692 75 23 66 / Mail: intercom.reunion@gmail.com

Représentée par le président, M. Pascal Ibanes

Et son partenaire :

#### La Structure

## **PREAMBULE**



#### 1 - OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration en matière de communication numérique entre (L'association Ibanes Pascal) et (......), concernant la communication numérique sur les plateformes web gratuites Intercom-easy.fr et Intercom-Fuzion.fr et intercom-box.fr, ainsi que sur les réseaux sociaux. L'objectif principal est d'assurer un partage et une diffusion au grand public des panels digitaux simplifiés de tous les services essentiels administratifs et des entreprises publiques présentes sur les plateformes. Contribuer à la vie locale en menant des actions complémentaires, conjointes et concertées en communication numérique. Simplifie les échanges entre le grand public et les structures digitales partenaires.

#### 2 - LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION IBANES PASCAL :

#### 3 - LES ENGAGEMENTS DE ( .......):

#### 4 - L'INTÉRÊT POUR L'ASSOCIATION IBANES PASCAL :

### 5 - L'INTÉRÊT POUR ( .......):

#### 6 - LES ENGAGEMENTS DU PARTENARIAT

La présente convention sera renouvelable tous les deux ans par tacite reconduction. Elle produit ses effets à compter de la date de signature. Au plus tard un mois avant la date du terme de la Convention, les parties s'engagent à se rencontrer afin de faire un bilan de collaboration et d'évoquer l'éventuel renouvellement du partenariat.

Pour rassociation			
Le président	: Mr	<b>Ibanes</b>	Pascal

Davis l'Assasiation

